

À l'Université de Lausanne,
des dizaines d'étudiant·e·s
sont utilisée·e·s pour faire
du travail administratif,
d'aide aux étudiant·e·s,
de soutien à la recherche.
Ils/elles sont qualifiée·e·s.
Mais ils/elles sont
sous-payée·e·s.

Assistant·e·s étudiant·e·s à l'UNIL et emplois étudiants en général :
Reconnaissance entière des qualifications
Salaire minimum de 22.-/h + 13^{ème}
À travail égal, salaire égal !

MAINTENANT!

Revalorisation immédiate des assistant·e·s étudiant·e·s.

Aujourd'hui leur salaire
équivaut à 17,80fr/h, brut,
parfois avec bachelor,
voire master. Luttons contre
cette politique d'austérité
et de précarisation des condi-
tions de travail dans la recherche.

sud

L'Unil, pour faire des économies, engage des étudiant-e-s en CDD, souvent déjà bachelorié-e-s, à des salaires indécents. **En comparaison avec l'Etat de Vaud, ils/elles sont payé-e-s 2x moins (avec un bachelor).**

L'Université fait appel de plus en plus souvent à ce type de personnel. Dans certaines facultés, il faut justifier l'engagement d'un-e chargé-e de recherche d'appoint plutôt que d'un-e assistant-e étudiant-e.

Au nom de quoi sont-ils/elles payé-e-s moins?

Parce qu'ils/elles sont jeunes, parce que ce serait une «plus-value» sur leur CV. La route pour arriver à un emploi stable, avec des conditions décentes de travail, de statut et de salaire, est toujours plus longue, dans la recherche, comme ailleurs. Les obstacles se multiplient (stages bidons, CDD, etc.).

Être jeune aujourd'hui, cela signifie «investir» dans sa carrière pour valoriser son «capital humain», quitte à travailler gratuitement, à être sous-salarié-e sur de longues périodes. Il faut s'opposer cette politique de chantage permanent : «c'est pour votre bien futur, soumettez-vous à la précarité».

Il est inacceptable que l'institution qui délivre les diplômes les dévalue et les déconsidère pareillement. L'Université doit donner des conditions de travail et de salaire décentes. Il faut en finir avec cette stratégie de précarisation de la recherche.

STOP aux inégalités de traitement - Reconnaissance des qualifications!

(Comparatif : salaire horaire brut, 13^{ème} inclus si existant, vacances/fériés non-compris)



Sources et calculs :
à voir sur notre site (www.sud-ep.ch)

Nous exigeons que les qualifications et les diplômes soient entièrement reconnus et rémunérés en conséquence. Cette politique qui consiste à profiter du savoir des salarié-e-s sans les payer doit cesser.

Le principe c'est l'égalité de traitement au mieux disant. Par comparaison, l'Unil doit s'adapter immédiatement aux classifications en vigueur à l'Etat de Vaud dans le même domaine (enseignement). Soit:

*Salaire de base : 25.1./h
Avec bachelor : 34.4.-/h (classe 9)
Avec master : 40.4.-/h (classe 11)
13^{ème} inclus*

Parce qu'il ne s'agit pas de donner d'une main et de reprendre de l'autre : cette revalorisation doit s'accompagner d'une augmentation proportionnelle des fonds de recherche.

Faisons monter les revendications

Assistant-e-s étudiant-e-s : avançons ensemble pour ces revendications. Nos quatre prochaines permanances y seront consacrées, passez sans autre:

*Lundis 31 mars et 7 avril, 11h30-14h,
à la CAP, Anthropôle, UNIL
Jeudis 3 avril et 10 avril, 18h-19h30,
à la Maison du Peuple, Pl. Chauderon 5.
ou contactez-nous à info@sud-ep.ch*